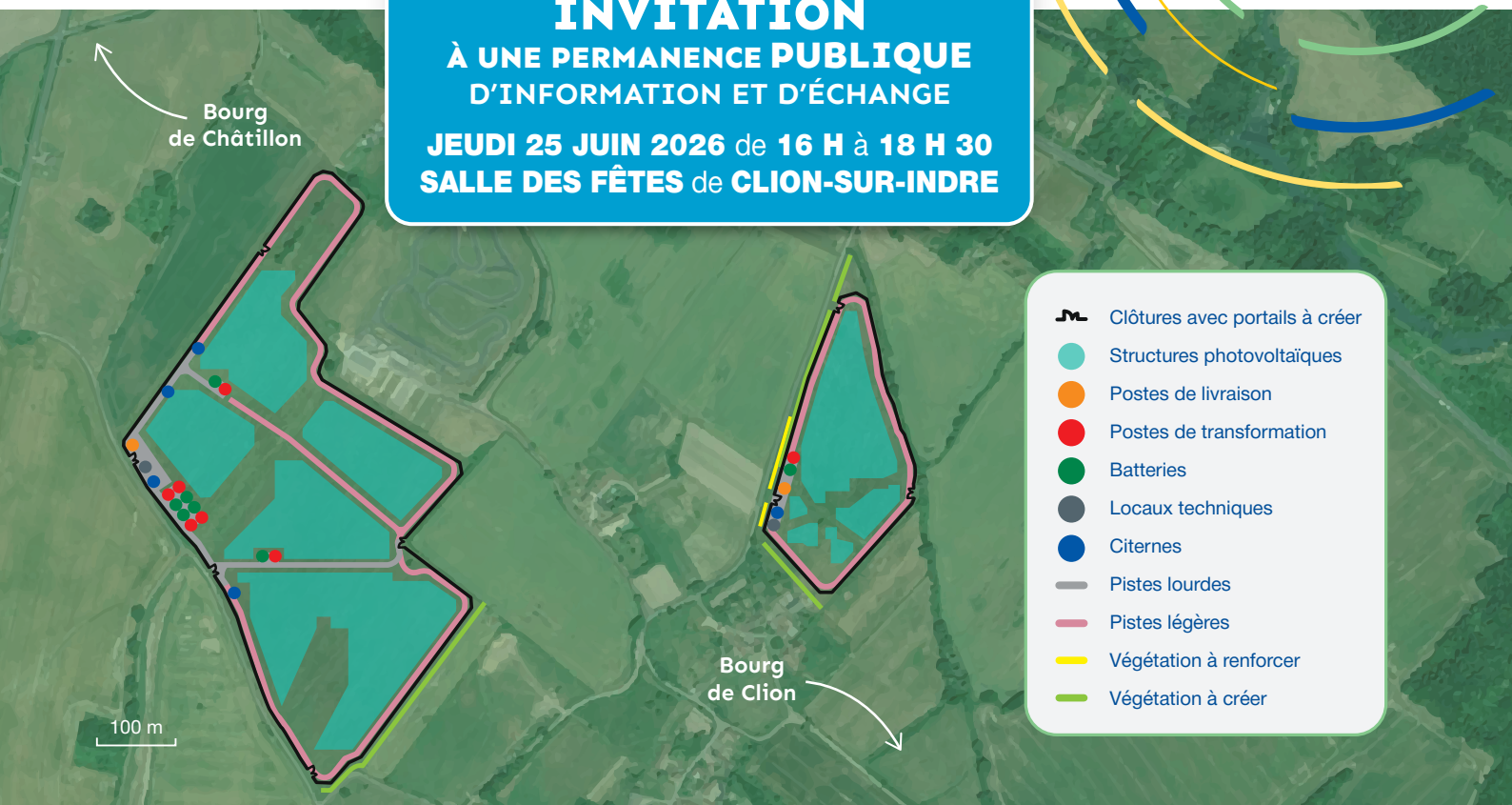


Projet d'installation agrivoltaïque à Clion-sur-Indre et Châtillon-sur-Indre

INVITATION
À UNE PERMANENCE PUBLIQUE
D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE
JEUDI 25 JUIN 2026 de 16 H à 18 H 30
SALLE DES FÊTES de CLION-SUR-INDRE



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE CLION ET CHÂTILLON-SUR-INDRE

LE CONTEXTE DU PROJET

Le projet agrivoltaïque est implanté sur une parcelle de pâturage ovin exploitée par Damien Bruneau, éleveur installé dans la région.

Après avoir repris les terres du projet en 2025 afin de développer son élevage, il prévoit d'y mettre en place un pâturage tournant. L'installation agrivoltaïque accompagnera la pérennisation et le développement de cette activité agricole.



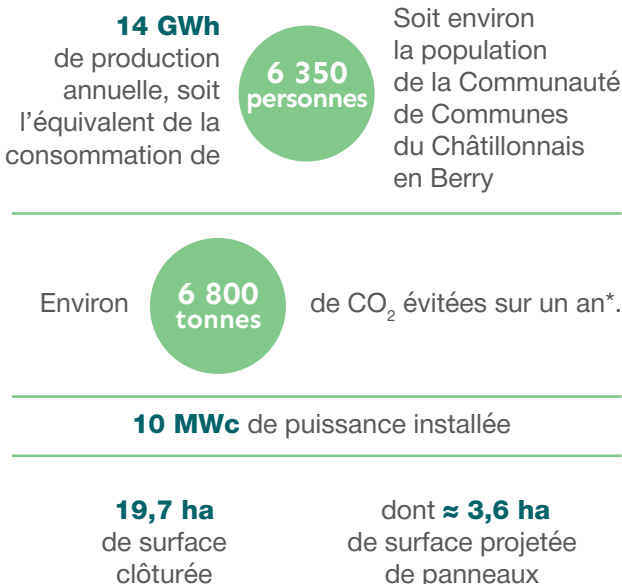
Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permet de l'adapter au plus près des sensibilités et des intérêts de chacun.



Julie Quentel, directrice de la concertation

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.



* Source RTE

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Une concertation le plus en amont du projet avec les riverains pour assurer la meilleure intégration du parc dans le territoire :



Une installation sur un terrain évitant les forts enjeux écologiques.



Un projet intégré dans son paysage avec plantation de haies composées d'essences locales.



Le développement des exploitations et de l'activité agricole locale.



Pour les habitants de Clion et Châtillon-sur-Indre, la mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF*)

Pour les communes de Clion et de Châtillon-sur-Indre **≈ 10 200 €**

Pour la communauté de communes du Châtillonnais en Berry **≈ 22 900 €**

Pour le département de l'Indre **≈ 8 900 €**

* Estimations au 01/06/2026

LES PROCHAINES ÉTAPES



2026 :

Dépôt du permis de construire



2026 - 2027 :

Instruction du permis de construire et décision motivée de la CDPENAF sur le permis de construire



2028 :

Décision motivée du préfet sur le permis de construire

Si le permis de construire est accordé



2030 :

Début de la construction



2031 :

Mise en service du parc



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projets@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr